

Lettre de Lucien Cooremans au baron Snoy et d'Oppuers (9 novembre 1957)

Légende: Le 9 novembre 1957, Lucien Cooremans, bourgmestre de la ville de Bruxelles, adresse au baron Jean-Charles Snoy et d'Oppuers, président du Comité intérimaire pour le Marché commun et l'Euratom, une lettre dans laquelle il plaide en faveur de Bruxelles comme siège des institutions communautaires.

Source: Archives Nationales du Luxembourg, Luxembourg. Organisations internationales. Conférence intergouvernementale pour le marché commun et l'Euratom, AE 7761.

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL: http://www.cvce.eu/obj/lettre_de_lucien_cooremans_au_baron_snoy_et_d_oppuers_9_novembre_1957-fr-5e074122-c728-4413-b9d2-0ce93f359723.html

Date de dernière mise à jour: 16/09/2013

Lettre de Lucien Cooremans au baron Snoy et d'Oppuers (9 novembre 1957)

Monsieur le président,

Vous avez très probablement appris par la presse que la Ville de Bruxelles offrait d'être le siège des organismes internationaux destinés à mettre en œuvre les conventions du marché commun et de l'Euratom et que, pour matérialiser sa candidature, elle réservait à ces installations, tout le plateau du Heysel dont elle est propriétaire.

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, en annexe, pour votre information personnelle, un exemplaire du rapport que j'ai présenté à ce sujet au conseil communal, réuni en séance solennelle le 26 octobre 1957, et de la délibération qui a été adoptée par cette assemblée au cours de la même séance à l'unanimité, moins une abstention (celle du conseiller communal communiste).

Dans ces communications à la radio et à la télévision, j'ai déclaré que d'autres propositions émanant soit de pouvoirs publics, soit d'initiatives privées, suggéreront peut-être d'autres endroits de notre ville ou d'autres formules de réalisation. J'ai précisé qu'il allait de soi que nous n'y ferions pas obstacle.

L'essentiel à nos yeux c'est que Bruxelles devienne le siège du Marché commun et de l'Euratom même si les installations n'étaient pas établies au Heysel.

J'ose espérer que vous voudrez bien examiner la proposition de mon administration avec bienveillance et user de votre influence pour que la candidature de Bruxelles soit retenue.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le bourgmestre,
(s.) L. Cooremans

Annexe I

Lors de la cérémonie consacrant le jumelage de notre capitale avec Amsterdam et Luxembourg, le bourgmestre, dans son allocution, a posé la candidature de Bruxelles comme siège du Marché commun et de l'Euratom.

Inaugurant la mise en service des tunnels et viaduc de la petite ceinture, il reprit cette idée, dans son discours, en disant "Je pense sincèrement que cet effort d'urbanisation et de modernisation qui, à côté des coins vénérables uniques au monde, tels que la Grand-Place, façonne une ville nouvelle pimpante, joyeuse et accueillante, constituera un document impressionnant du dossier que nous présenterons bientôt pour que Bruxelles soit choisie comme siège du Marché commun".

Mais il importe que le conseil communal, en une séance consacrée à ce seul objet, prenne une délibération solennelle concrétisant, de la sorte, officiellement cette candidature.

Faut-il énumérer, rapidement, les titres divers et multiples que Bruxelles peut invoquer à l'appui de son offre, attestant, ainsi, son légitime désir de participer, effectivement, à l'évolution progressive et pacifique du mouvement international ?

Politiquement, elle est la capitale d'un pays qui a conservé, d'une longue et sincère tradition d'indépendance, son renoncement à toute ambition impérialiste, et qui, en raison de son appartenance à la civilisation latine comme à la civilisation germanique, et en raison de son égal respect de toutes les religions, est accueillante à tous.

Géographiquement, notre ville est d'un accès aisé pour tous les moyens de transport.

Techniquement, elle dispose de l'équipement le plus moderne permettant d'assurer, rapidement et sûrement, les relations les plus diverses avec l'étranger.

Bruxelles est un centre d'activités intellectuelles, musicales, artistiques, dont le rayonnement est considérable.

Dans le domaine de l'urbanisme, tout en respectant son passé riche de gloire et de beauté, elle autorise les conceptions les plus hardies de l'architecture, comme du confort, et la récente création d'ouvrages d'art adaptés aux besoins de la circulation dans une grande ville moderne, vient de donner la mesure de l'audace de ses ingénieurs et architectes, comme celle de l'activité de ses travailleurs.

Le nombre de ses chambres d'hôtel et de ses habitations privées, multipliées en vue de l'Exposition de 1958, permet d'héberger, avec tout le confort désirable, des hôtes permanents, par dizaines de mille.

Enfin, son équipement sportif, ses restaurants renommés, ses distractions de toute nature, l'attrait de ses magasins, dignes des grandes capitales étrangères, l'avantage de sa proximité des Ardennes, de la Côte et des villes d'art de province, la bonhomie et le sens de l'hospitalité de ses habitants, font de Bruxelles un lieu de prédilection où chaque Européen aura la vivante impression d'être quelque peu chez soi.

Mais la ville de Bruxelles ne doit pas se borner à des perspectives, des possibilités ou des promesses.

Elle doit, pour réaliser effectivement ses intentions, accomplir un geste positif.

Propriétaire du vaste plateau du Heysel, elle possède le moyen de concrétiser son offre.

A l'exclusion des Grands Palais, dont l'existence est indispensable à l'activité économique de la nation, et réservant à leur service certains terrains avoisinants, cet important territoire, elle doit le mettre à la disposition de la Communauté des Six, afin qu'elle puisse y édifier tous les bâtiments nécessaires à son fonctionnement et y trouver, naturellement, la sereine ambiance lui assurant l'épanouissement sûr de son activité internationale.

Que les modalités de cession d'occupation ou d'utilisation de ces terrains doivent faire l'objet de négociations et de mises au point, c'est évident.

Mais il importe que Bruxelles fasse savoir, officiellement, que ce magnifique plateau, proposé à l'admiration du monde entier durant l'Exposition de 1958, elle est prête à le mettre exclusivement à la disposition de la Communauté des Six pour faciliter la tâche constructive, entreprise dès maintenant.

D'autre part, elle est prête à fournir, dans l'immédiat, ses bons offices pour procurer l'équipement immobilier nécessaire au fonctionnement temporaire des services provisoires de l'Europe des Six.

Conscient de l'importance de l'œuvre à accomplir, dans le domaine international autant que de l'exacte perception des devoirs de la capitale, le collège a l'honneur, Mesdames et Messieurs, de soumettre à votre approbation le projet de délibération ci-annexé.